

<https://ricochets.cc/Le-gouvernement-attise-la-haine-de-l-etranger-et-promulgue-des-lois-d-extreme-droite-rassemblement-21-janvier-Valence.html>



Le gouvernement attise la haine de l'étranger et promulgue des lois d'extrême droite



- Les Articles -
Date de mise en ligne : samedi 20 janvier 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Rassemblement pour le RETRAIT DE LA LOI IMMIGRATION // POUR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE D'ACCUEIL et de SOLIDARITÉ

- ▶ Gare de Valence - Dimanche 21 janvier 15:00-17:00

Rassemblement pour le RETRAIT DE LA LOI IMMIGRATION // POUR UNE POLITIQUE MIGRATOIRE D'ACCUEIL et de SOLIDARITÉ Dimanche 21 janvier à 15h à Valence devant la gare dans le cadre d'une mobilisation nationale rassemblant partis, syndicats, assos, collectifs.

- ▶ Covoiturage de la gare de Crest à 14h15

Et aussi à Montélimar :

- ▶ [Manifestation contre la loi immigration - Dimanche 21 janvier 11:00-12:30](#)

A l'appel du collectif montilien, manifestation contre la loi immigration dimanche 21 janvier. RDv à 11h au théâtre.



Le gouvernement attise la haine de l'étranger et promulgue des lois d'extrême droite

CONSTRUCTIONS DE CRA : POURSUITE D'UNE POLITIQUE RACISTE

- Un gouvernement qui attise la haine de l'étranger

Darmanin a annoncé en octobre 2023 l'augmentation du nombre de places en Centre de Rétention Administrative (CRA), renforçant toujours plus la politique carcérale et répressive de la France.

Les CRA sont des usines à expulsions, où sont retenus les étrangers dont l'administration ne reconnaît pas

le droit de séjourner sur le territoire français. Bien que l'Union Européenne interdise à ses membres la détention des personnes au seul motif de la situation irrégulière, la France a trouvé la parade avec un terme plus acceptable que détention : la « Rétention Administrative ».

Les étrangers placés dans ces centres sont principalement des exilés qui se sont vu délivrer une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) parfois accompagnée d'une Interdiction de Retour sur le Territoire Français (IRTF) que Darmanin veut systématiser.

En 2022, plus de 43.000 personnes sont passées par les CRA et 44,6% des étrangers enfermés ont été expulsés. À la différence d'une prison, les CRA ne dépendent pas du ministère de la Justice mais du ministère de l'Intérieur. La surveillance est exercée par la police et les violences policières sont partout présentes dans ces lieux, qui font régulièrement l'objet de rapport dénonçant les conditions de rétention indignes.

Dominique Simonnot, contrôleur générale des lieux de privation de liberté, décrit les conditions de rétention comme « gravement attentatoires à la dignité et aux droits fondamentaux ». Phénomène renforcé depuis 2006 par l'installation de salles d'audition à proximité immédiate des CRA. Les prévenus échangent en visio avec les magistrats dans une ambiance oppressive, encadrée par la police. En France, les exilés n'ont pas le droit de se défendre dignement.

Les CRA ont commencé à être construits entre 1975 et 1981. Initialement, les sans-papiers ne pouvaient être retenus plus de 7 jours. Le délai a été successivement étendu jusqu'à 90 jours. Suite à l'augmentation du temps de rétention et donc de souffrance, Darmanin et son écoeurant ministère de l'Intérieur, ont annoncé l'augmentation du nombre de place en CRA. Objectif : atteindre 3000 places en enfer d'ici 2027, soit 1131 places supplémentaires. Certains CRA ont déjà vu leur capacité d'accueil augmenter, mais pour atteindre cet objectif, Darmanin a annoncé la construction de CRA partout en France : à Dijon, Oissel, Dunkerque, Goussainville, Nantes, Béziers, Aix-en-Provence, Nice, Olivet, Mérignac et Koungou à Mayotte. De quoi passer de 25 CRA à 36 en 2027. L'ignominie n'a pas de limite.

Depuis octobre 2023, des appels d'offres apparaissent pour réaliser la construction de ces lieux d'enfermement. Les grandes entreprises du bâtiment participent à la construction de ces prisons déguisées. Eiffage construction a par exemple réalisé le CRA de Lyon, TPF-I celui de Rennes, Bouygues a participé à la construction ou à l'extension d'une quinzaine de CRA dont celui de Marseille. Ces CRA ne doivent pas être construits et ceux qui organisent et construisent l'horreur doivent être stoppés !

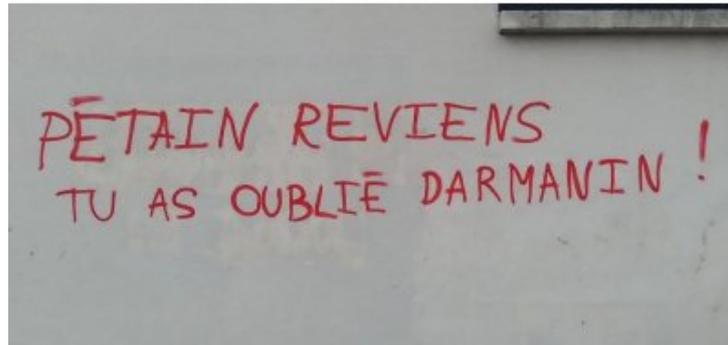
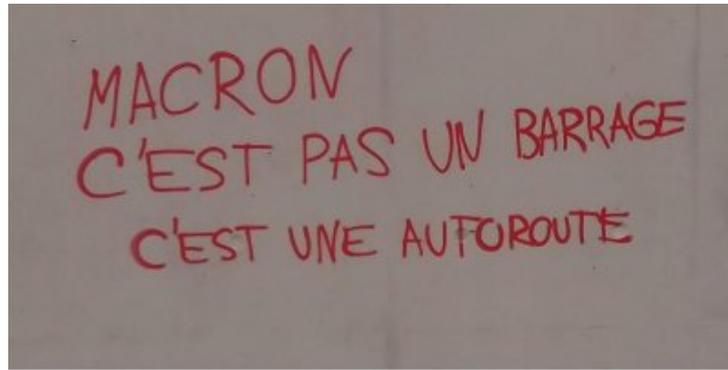
À Nantes, le lieu convoité se situe dans l'ancienne friche militaire du Champ-de-Manoeuvre, près de la maison d'arrêt de Carquefou. Les études du chantier sont annoncées pour mars avec un lancement des travaux au mois de juillet 2025. La construction est prévue sur une zone de 6300m² pour un montant de marché de 15MEuros, avec 1.8MEuros supplémentaire pour la vidéoprotection et les contrôles d'accès. À la table des immondicités, chacun prend sa place.

À ces luttes s'ajoute l'innommable loi d'extrême droite, la loi Darmanin qui veut élargir les mesures d'éloignements pour expulser plus et précariser les exilés en restreignant l'accès aux aides sociales aux étrangers dans les 5 premières années en situation régulière. La préférence nationale, Marine Le Pen en rêvait, Macron l'a fait.

Mobilisons-nous partout en France ce week-end : à Nantes, ce samedi à 14h au Parking du Mcdonald's de la Beaujoire a lieu une manifestation contre les centres de rétention.

Dimanche 21 janvier, des manifestations sont annoncées partout en France contre la promulgation de la loi Darmanin et pour une politique d'accueil pour tou-te-s.

(posté par Contre attaque)



Le gouvernement attise la haine de l'étranger et promulgue des lois d'extrême droite

Post-scriptum :

- ▶ voir aussi : [Loi Darmanin raciste & xénophobe : le barrage de Macron est une autoroute vers l'extrême droite](#)